

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 septembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 20 ; de votants = 24

L'an deux mille vingt-quatre, le onze septembre à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 05/09/2024

Date de publication : 17/09/2024

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Éric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GÉA, Clément ROUSSEAUX, Bénédicte RUISSEAU, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Sylvie LESNÉ (pouvoir à Mélanie DEQUÉ), Christophe LECLERC (pouvoir à Dimitri GÉA), Brigitte JUGUE-FOURNET (pouvoir à Sylvie MEUNIER), Jean-Luc ALLORY (pouvoir à Anne CHARRÉ)

SECRETAIRE DE SEANCE : Antoine DEGUEN

<< >>

AFFAIRE 2024.026 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LE LOT 1 – VOIRIE, POUR LES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DU VALLON SAUVAGE

L'avant-projet de travaux pour la mise en accessibilité du Vallon sauvage à tous les publics a été validé lors du conseil municipal du 22 mai 2024, pour un montant de travaux estimé à 105 350.00 € HT.

Un marché de travaux sous forme de procédure adaptée a été publié le 12 juin 2024, pour une date de remise des plis le 10 juillet 2024.

7 entreprises ont remis une offre, déclarées conformes pour le lot n°1.

5 entreprises ont remis une offre pour le lot n°2, toutes largement au-dessus de l'estimatif. L'appel d'offres pour le lot n°2 a donc été déclaré sans suite. La commission marchés propose de retravailler le CCTP et de déposer prochainement un nouvel appel d'offres.

Concernant le lot n°1, après analyse, la commission des marchés, réunie le 27 août 2024, propose de retenir l'entreprise suivante :

Lot	Entreprise proposée par la commission	Montant en € HT
1 – Voirie	SPTP	24 844.00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport d'analyse des offres,
Vu l'avis de la commission des marchés en date du 27 août 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

ATTRIBUE le marchés de travaux du lot n°1 à l'entreprise SPTP, pour un montant total de 24 844.00€ HT, soit 29 812.80 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

**Le Maire,
Philippe LANDURÉ**



Publié le 18 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le

ID : 022-212202592-20240911-2024_026-DE

Publié le 18 septembre 2024